



Indemnités de fin de contrat :interim/cdi

Par **billeres**, le **27/05/2008** à **08:56**

Je travaille dans une entreprise par l'intermédiaire d'une " intérim".

L'entreprise me propose un contrat de travail à durée indéterminée immédiat mais m'avertit que je vais perdre mes indemnités de fin de contrat. La solution serait d'après l'entreprise de laisser 1 jour ouvrable entre la fin de mission et la signature du contrat de travail.....?

Pouvez-vous me confirmer cette proposition?

merci d'avance,
Salutations.